



Édito

Les CDCA ont près de 10 ans d'existence, quel bilan ?

La lecture de la synthèse faite par la CNSA sur les rapports 2021-2025 des CDCA et le suivi de l'activité du secteur de l'autonomie au niveau national et territorial permettent de constater qu'aujourd'hui cette instance CDCA est toujours bien vivante.

Bien que présents dans tous les départements, il existe toutefois une grande diversité dans leur fonctionnement. Beaucoup de CDCA bénéficient de moyens humains et financiers mais des disparités territoriales persistent. Si la recommandation est une à deux réunions par an, certains, très actifs peuvent se réunir 4 à 6 fois et d'autres sont quasiment inactifs pendant plusieurs années ou assurent le strict minimum.

Certains territoires expriment des difficultés d'animation en lien avec le nombre d'acteurs réellement impliqués. Le bon fonctionnement du CDCA repose sur une bonne intégration dans les services du département et le dynamisme des représentants des retraités, des personnes âgées et des aidants pour lesquels malheureusement des difficultés de renouvellement sont régulièrement signalées

Le rôle des CDCA dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques de l'autonomie s'est amélioré, ils sont de plus en plus consultés sur les avis obligatoires en particulier le schéma de l'autonomie auquel certains sont associés dès son élaboration. Ils constatent cependant que leurs avis ne reçoivent que très rarement un retour de

l'institution. Certains CDCA sont souvent cités comme **plus actifs ou innovants** parce qu'ils développent entre autres : la participation directe des usagers, la co-construction avec des acteurs du territoire, les expérimentations locales et animent des groupes de travail thématiques réguliers (aidants, habitat, mobilité, santé, accessibilité).

Les sujets les plus traités sur la période 2021-2025 ont concerné : la crise des services d'aide à domicile, la réforme des EHPAD, le développement de l'habitat inclusif, l'accessibilité des transports et des villes, le soutien aux aidants familiaux et l'isolement social des personnes âgées. Sachant que les CDCA peuvent produire des recommandations, interpeller des élus et influencer les schémas départementaux.

Signalons que certains experts voudraient réformer les CDCA eu égard aux critiques qui reviennent souvent dans les rapports publics : ils émettent un avis consultatif, mais n'ont aucun pouvoir de décision. Les élus peuvent donc ne pas suivre les recommandations du CDCA. Un pouvoir décisionnaire renforcé pourrait certainement accroître la motivation de cette institution.

Entre 2021 et 2024, 97 % des départements ont renouvelé leur CDCA, ce qui montre la vitalité de cette instance dans les politiques d'autonomie.

Équipe Le Lien



Nos représentants UFR :

Peu de chose à signaler lors de ce premier trimestre de l'année 2026. Un renouvellement à venir dans le département d'Indre et Loire, les candidats sont identifiés. Une démission dans le Loir-et-Cher, on recherche un candidat. Nous n'avons par ailleurs toujours pas trouvé de représentant pour la Seine-Maritime. On devrait connaître dans les prochains mois un accroissement de demandes de renouvellement (quatrième mandature).

Vous trouverez en annexe la liste mise à jour de nos représentants UFR dans les CDCA pour laquelle nous apportons toute notre attention. Mais il se peut toutefois qu'il y ait quelques erreurs dues

notamment à de mauvais retours d'information ou des erreurs de transcription. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous les signaler.

Situation à fin mars :

L'UFR est représentée dans 57 départements pour un total actuellement de 81 représentants, qui se décomposent en 51 représentants titulaires et 31 suppléants. On compte à ce jour 62 représentants UFR.fp dont 38 titulaires et 24 suppléants. Pour l'UFR.rg on compte 19 représentants, dont 12 titulaires et 7 suppléants. En conclusion, l'UFR.fp est impliquée dans 44 départements, l'UFR.rg dans 13 (respectivement 77 et 23 %).

Nouvelles des CDCA

Voici dans ce qui suit quelques retours d'expérience transmis par nos représentants UFR siégeant dans les CDCA (formation personnes âgées). Soyez nombreux à nous informer de vos faits marquants ! Ils peuvent être utiles à connaître pour les autres.



Département de la Côte d'Or

Le 26 janvier 2026 a eu lieu la réunion plénière du CDCA de Côte d'Or. Il a été abordé la mise en place du SPDA dans le département où le CDCA aura un rôle à jouer. Il a été décidé de créer un Groupe de Travail qui traitera du sujet de "l'accueil, l'information et l'orientation des usagers, dans le cadre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)". Le GT aura également des objectifs spécifiques : Identifier les attentes des usagers et aidants, définir un socle commun d'information et garantir la transvasabilité PA/PH.

Il y aura 4 séances de travail. Il est prévu un livrable intermédiaire pour le CTA (Conférence Territoriale de l'Autonomie) du 27 mai et un livrable définitif pour le 15 septembre 2026. Le démarrage des travaux est le 10 mars 2026.

Dans le cadre de la mise en place du SPDA, l'ARS et le Conseil Départemental de la CO se sont rencontrés pour définir le rôle et le périmètre de chacun (élagage et identification des doublons), tout en s'assurant de ne pas avoir de trou dans la raquette. Le département est très soucieux de son budget contraint.

*Joël MOLHERAT
CDCA Côte d'Or*

Département de la Gironde



Informations extraites du compte rendu du CA UFR 33 du 3/03/2026 transmises par Yves Mainguy.

1)-Mise en place du SPDA du CD-33 : poursuite des travaux au niveau des 9 territoires girondins.

Travaux des CTA (Commission Technique de l'Autonomie) sur les 5 missions :

-Mission 1 : Créer des parcours usagers lisibles et fluides en construisant 9 guichets d'accueil intégrés de proximité sur les pôles territoriaux de solidarité pour garantir un accueil de qualité, un meilleur accès à l'information, une orientation et une mise en relation avec le bon interlocuteur

-Mission 2 : Organiser l'instruction des droits pour garantir une évaluation de la situation de l'utilisateur et l'attribution des prestations plus rapide et efficace

-Mission 3 : Accompagner les publics en perte d'autonomie qui subissent des ruptures de parcours et/ou qui rencontrent des situations complexes

-Mission 4 : Mettre en place des actions de prévention, de repérage des publics en perte d'autonomie au travers des démarches "d'allers"

-Mission 5 : Rendre les métiers de l'autonomie plus attractifs

2)-Personnes Âgées.

Travaux sur l'optimisation des plans APA : mutualisation des plans d'aide, ré-évaluation des plans, révision du GIR 4, approche globale des parcours ; mais diminution du nombre des évaluateurs.

-On peut être inquiet sur les impacts à venir en particulier sur les GIR 3 et GIR 4. Manque d'une politique de prévention.

-Mise en route à prévoir d'un plan de prévention des chutes.

-Il est envisagé de transférer l'APA des EHPAD à l'ARS. Le cadre de subventions à la baisse de la part du Département ou de l'ARS seront défavorables à l'avenir pour les Personnes Âgées.

Actualités



Participation de la CFR aux Comités Techniques Accessibilité (CTA) de la SNCF

La CFR représente les personnes âgées, au même titre que les associations de non-voyants, malentendants, autres formes de handicaps. Elle est représentée par Pierre Erbs, Michel Riquier, Daniel Poquillon dans les multiples commissions de travail.

Rappelons que le réseau ferré français est desservi par plusieurs entités : SNCF voyageurs (TGV, Intercités, Transilien, Eurostar), Renfe, Trenitalia. Ces opérateurs ont mis en place des facilités pour les personnes âgées et handicapées. Une instance a été créée, à l'initiative de la SNCF, les CTA (Comités techniques accessibilité).

Des textes législatifs encadrent les modalités techniques d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap : Directive Européenne de 2024, loi 2005 en France, Code des transports, règles concernant les espaces accueillant du public, le code de la construction, accessibilité numérique (obligation de mise à disposition d'une alternative aux outils numériques, ex : téléphone, services en gares...).

Au plan pratique, les CTA couvrent les étapes du cheminement d'un voyageur : emplacements et aménagements des espaces d'accueil

dans les gares, modalités d'accès (transports publics, taxis...), circulation intérieure, écrans d'information, information sonore, accès et aménagement des rames (ex : pour les personnes en fauteuil roulant..).

Quelques exemples :

- Assistance en gare - Formulaire de réservation en ligne (<https://sn.cf/g/assistengare-form>) par téléphone : 3212

-Écrans d'information et annonces sonores : taille, couleurs des différentes infos, volume sonore. Des logiciels spécifiques sur Smartphone, permettent aux non-voyants ou aux déficients auditifs d'accéder aux informations.

- Aménagement des rames (selon générations de matériels) : accès PMR (personnes à mobilité réduite), place des chiens guide, écart entre rames et quais.

- Aménagement des gares : portes automatiques, bandes de guidage, ascenseurs, éclairage, informations en braille, passerelles,

design des logiciels d'enchaînement des fonctions, paiements.

-Participation à la formation des agents (ex : accueil et comportement, bases du langage des signes, modalités d'assistance dans les gares non équipées - cas des TER).

-Détails sur les services en gare. Ce service est gratuit, il permet d'être accompagné du « point d'accueil » jusqu'à la place dans le train, port d'un bagage n'excédant pas 15 kg. A destination, le voyageur est accompagné depuis sa place dans le train jusqu'à la sortie de la gare, sa correspondance, la station de taxi. Ce service est adapté aux degrés d'handicaps de la personne. Une réservation est indispensable, au moins 24 heures avant le départ, il est disponible dans environ 1000 gares en France. Une confirmation de l'assis-

tance est envoyée la veille du déplacement. La diversité des opérateurs, des gares, des matériels ne permet pas un service homogène. Plusieurs dizaines de milliers de prestations sont rendues chaque année, avec un taux de satisfaction de l'ordre de 95 %.

La CFR veille particulièrement à l'assistance en gare, souvent sollicitée par les personnes âgées et les options contournant le « tout numérique » (ex : téléphone...)

Pour en savoir plus sur le rôle du contact régional, contacter Michel Riquier représentant la CFR dans les CTA (comité technique accessibilité) de la SNCF.

Téléphone : 06 50 99 69 12
Email : mriquier@orange.fr

Michel RIQUIER

Loi de finances 2026 : ce qui change pour les particuliers



La loi de finances 2026 a été promulguée le 19 février 2026. Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu, création d'une taxe sur les petits colis, dispositif "Relance logement"...

Voici quelques mesures :

-Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9 %), afin de neutraliser son effet sur le niveau d'imposition des ménages.

-L'article 6 du projet de loi de finances 2026 prévoyait la suppression de l'abattement de 10 % des pensions de retraite sur le calcul de l'impôt sur le revenu en le remplaçant par un abattement forfaitaire de 2 000 euros. La loi de finances 2026 adoptée supprime cette mesure en conservant cet avantage fiscal.

-Création d'une taxe dite « taxe sur les petits

colis », d'un montant de deux euros par article afin de lutter contre la concurrence des plateformes e-commerce. Elle s'appliquera à partir du 1er mars 2026 sur les colis d'une valeur inférieure à 150 euros, en provenance de pays tiers hors Union Européenne,

-Mise en place d'un nouveau dispositif fiscal à destination des particuliers afin de stimuler l'offre de logement locatif. Mis en place pour trois ans. Concerne les logements dans les immeubles collectifs sur l'ensemble du territoire neufs et anciens.

-L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture complète de MaPrimeRénov' à tous les ménages dans les mêmes conditions qu'en 2025. Un rendez-vous en espace conseil France Rénov' devient obligatoire avant le dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov'.



Les prothèses auditives

De nombreuses personnes, âgées ou non ont un problème auditif. Le son, la

voix sont des moyens de contact avec le monde extérieur. Des audioprothèses plus ou moins sophistiquées sont disponibles auprès de cabinets spécialisés. Très souvent, faute de connaissance du sujet par l'intéressé, c'est l'audioprothésiste

qui recommande l'équipement nécessaire au type de déficience. Il est pourtant souhaitable de comprendre ce que l'on achète pour des considérations de prix, d'esthétique et de résultat.

La configuration de la prothèse (externe, interne) et surtout le logiciel sont déterminants pour un maximum d'efficacité. En particulier la fonction T doit être présente, elle permet de bénéficier des facilités offertes dans les espaces publics, les gares, les aéroports, certains TGV selon la génération du matériel. A l'initiative des opérateurs (ex : Sncf, ADP, administrations..) plusieurs modalités techniques existent pour recevoir un son de meilleure qualité dans ces espaces (BIM = Boucle d'induction magnétique, système infrarouge, UHF, WIFI). C'est le logiciel de la prothèse qui permet d'accéder à ces facilités. Les principaux fabricants de prothèse sont américains (Starkey, Advance, Bionics), danois (Otico, Médical), suisse (Phonac), allemand (Signia), selon la génération de matériel le logiciel est plus ou moins performant. C'est donc au remplacement de la prothèse que les bonnes questions doivent être posées, au minimum, présence de la fonction T

La position T s'active souvent à partir d'un téléphone portable, l'idéal est un déclenchement de la fonction T dès que le logiciel détecte la présence d'une BIM ou autre solution de transmission. Certains guichets d'accueil ont un QR code visible, le scanner permet la connexion au système auditif.

Ces technologies permettent entre autres de mieux capter les messages d'information dans les gares et aéroports, de mieux comprendre un interlocuteur à un guichet. Elles sont mises en œuvre par les opérateurs de diverses natures (ex : SNCF, collectivités territoriales, administrations avec guichets entre la personne et le responsable interrogé...). La pression des associations de personnes handicapées amène à plus de mise en place de ces techniques et faciliter la vie des personnes malentendantes. Des innovations sont en cours de commercialisation (ex : prothèse dans les lunettes, utilisation de l'IA..). Avant l'achat éventuel, tester, vérifier s'il y a réellement progrès pour vous par rapport à une solution plus « classique ».

Michel RIQUIER

NB : les marques citées sont pour information et n'ont aucun but publicitaire.

Les actions sociales de l'AGIRC-ARRCO

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco
La retraite a de l'avenir

Lors de la Journée des Présidents, organisée par l'Union Française des Retraités (UFR) au CISP Kellermann le 8 janvier 2026 à Paris, François Delhaye et Justine Frantz ont présenté le fonctionnement et les services du régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

Acteur majeur du modèle français de protection sociale, l'AGIRC-ARRCO gère depuis 75 ans la retraite complémentaire obligatoire par points des salariés du secteur privé. Organisme privé à but non lucratif chargé d'une mission d'intérêt général, l'AGIRC-ARRCO est administrée par les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. Son réseau comprend 200 agences et 400 permanences en métropole et outre-mer, ainsi que des centres d'appels et de gestion. L'organisme emploie 13 000 collaborateurs, dont 1 600 conseillers retraite.

L'AGIRC-ARRCO couvre de 27 millions de cotisants. En 2025, elle a versé 90 milliards d'euros de pensions à 14 millions de retraités. La fédération coordonne les caisses de retraite

complémentaire, telles que Malakoff Humanis, AG2R, La Mondiale, Klésia, IRCEM, PROBTP...

Au-delà du versement des pensions, l'AGIRC-ARRCO propose un accompagnement tout au long de la vie professionnelle ainsi qu'à la retraite. Des points d'information sont adressés aux assurés à différents âges clés (25, 35, 45, 58, 62 et 64 ans), avec la possibilité de consulter un conseiller à tout moment.

L'organisme développe également une importante action sociale visant à favoriser un vieillissement serein, à soutenir les personnes fragiles et accompagner les aidants. La plateforme numérique Ma Boussole Aidants centralise les informations sur les aides disponibles : démarches administratives, aide à domicile, adaptation du logement, transports ou soins.

Des bilans de prévention sont également proposés à partir de 50 ans.

Réalisés avec un médecin et un psychologue, en présentiel ou à distance, ils permettent d'évaluer, modifier, les habitudes de vie et prévenir l'apparition ou l'aggravation de certaines maladies.

Des services spécifiques existent aussi pour les plus de 75 ans, tels qu'une aide temporaire à domicile après hospitalisation ou un accompagnement pour les déplacements, notamment vers des rendez-vous médicaux. Le dispositif Écoute, Conseil et Orientation (ECO) permet par ailleurs d'établir un diagnostic personnalisé et d'orienter les bénéficiaires vers

des solutions adaptées, parfois assorties d'aides financières.

Enfin, l'AGIRC-ARRCO soutient le développement de solutions d'habitat adaptées au vieillissement, en finançant la rénovation d'établissements pour personnes âgées, la création d'habitats intermédiaires ou encore des lieux d'accueil et de répit pour les aidants.

Tous les services proposés par l'AGIRC-ARRCO sont bien entendu accessibles et précisément décrits sur le site de l'organisme : <https://www.agirc-arrco.fr/>

Bernard STEMMELIN

Arnaques visant les seniors :

Les escroqueries visant les seniors n'ont jamais été aussi nombreuses et aussi sophistiquées. En 2024, la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr a enregistré plus de 420 000 demandes d'assistance, soit une hausse de 49,9 % en un an. L'hameçonnage — ces e-mails ou SMS piégés qui imitent des organismes officiels — représente à lui seul 34 % des signalements des particuliers

Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de victimes d'escroqueries enregistrées en France est passé de 250 900 en 2016 à 411 700 en 2023, soit une hausse moyenne de 7,3 % par an. Les personnes âgées sont des cibles privilégiées : isolement, confiance envers les institutions, moindre familiarité avec le numérique. Une étude IFOP pour Microsoft (2025) révèle que seuls 16 % des seniors déclarent connaître précisément les démarches à suivre en cas d'arnaque en ligne

Un guide complet édité par le gouvernement :

<https://www.economie.gouv.fr/files/2021-03/guide-des-arnaques-task-force.pdf> :

- Arnaque téléphonique : le faux conseiller bancaire
- Arnaque au colis : le faux SMS Chronopost ou La Poste
- Arnaque Leboncoin : le faux mail de confirmation de paiement
- Arnaque carte Vitale : le faux SMS Ameli
- Arnaque Enedis : les faux appels énergie
- QR codes piégés dans les boîtes aux lettres
- Voix clonée par IA : l'arnaque aux faux petits-enfants
- Faux sites Assurance Retraite et CNAV

Que faire si vous êtes victimes : des contacts officiels sont à garder à portée de main :

-**17Cyber** : le guichet unique pour toute cybermalveillance. <https://17cyber.gouv.fr/>

-**Info Escroqueries** : **0 805 805 817** (appel gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 18h30).

-Des policiers et gendarmes vous conseillent et vous orientent.

- Signaler une fraude à la carte bancaire : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

Hervé de VILLAINÉ

Annexe – Représentants UFR aux CDCA dans les départements - situation au 31/03/2026

AIN (01) - (T) **MARGAIN Danièle** (S) **ELSER Odile**
ARIEGE (09) - (S) **ASTIE Michel**
AUBE (10) - (T) **GRIMONT Annick** (S) **SAVANI0 Yacinthe**
CALVADOS (14) - (T) **GORIN Jean-François** (S) **GARCIA Dolorès**
CHARENTE MARITIME (17) - (T) **PASQUINI Christian** (S) **PASQUINI Yvonne**
CHER (18) – (T) **GILBERT Jean-Bernard**
CORREZE (19) - (T) **FERTE Patrick** (S) **VIENNE Jean**
CORSE (20) (S) **MORGUE René**
CÔTE D'OR (21) - (T) **MOLHERAT Joël** (S) **BERGER Jean-Michel**
DORDOGNE (24) - (T) **MARTINS François** (S) **TRIACCA Francis**
DOUBS (25) - (T) **NOËL Bernard** (S) **DELARRAT Bernadette**
DRÔME (26) – (S) **PALETTA Eugene**
FINISTÈRE (29) – (T) **MASSON Raphael**
GARD (30) – (T) **LOPEZ Marcel** (S) **LIGNEAU Jean-Pierre**
HAUTE-GARONNE (31) - (T) **FRENDO Henri**
GIRONDE (33) – (T) **GILLET Jean-Paul**
ILLE et VILAINE (35) - (S) **BIDAUX-ESCADAFAL Annick**
INDRE et LOIRE (37) - (T) **MOREL Alain** (S) **DULONG Marie-Claire**
JURA (39) – (T) **DROUX Christian** (S) **SAUVAGET Michel**
LANDES (40) - (T) **LETAILLEUR Jean-Pierre**
LOIR et CHER (41) - (T) **TOURBIER Jean-Paul**
LOIRE (42) - (T) **GUICHARDET martine** (S) **FAISAN François**
LOIRET (45) - (T) **GAIMARD Michel**
LOT (46) - (T) **DELMAS André**
LOZÈRE (48) – (T) **GUEZ Christian**
MANCHE (50) – (T) **DEPEYROT Philippe**
MARNE (51) – (T) **BERNARD Michel**
HAUTE MARNE (52) - (T) **EMERY Jean-Pierre** (S) **SCHLICK Christian**
MAYENNE (53) - (T) **LOUAIL Michel** – (S) **GAILLARD Michel**
MEURTHE-ET-MOSELLE (54) – (S) **SANCHEZ Henri**
MEUSE (55) – (T) **SORTE Eugène** – (S) **FRIEDMAN Yvette**
OISE (60) – (T) **DELEPIERRE Rosette** (S) **LEROUX Maryline**
PUY-DE-DÔME (63) – (T) **SIMON-GARROUSTE Cécile** (S) **GUIBERT Georgette**
PYRÉNÉES ORIENTALES (66) - (T) **GONZALEZ Charles**
BAS RHIN/HAUT RHIN (67)(68) - (T) **LAFOND Alain**
RHÔNE (69) - (T) **FRY Françoise**
SAÔNE et LOIRE (71) - (S) **BAGOUT Philippe**
SAVOIE (73) - (T) **LÉONARD Hervé** (S) **LIGNEY Gérard**
HAUTE-SAVOIE (74) - (T) **PÉRALDI-FIORELLA Luc** (S) **MARIONI Jacques**
PARIS (75) - (T) **BOUDARD DAUBRESSE Véronique** (S) **FAUBOURG Jean-Claude**
YVELINES (78) - (T) **FABRE Martial** (S) **LE GUILLOU Jean-Claude**
SOMME (80) – (T) **DEKANDELER Josette** (S) **BOULONNOIS Alain**
TARN et GARONNE (82) - (T) **VIEILLAME Lygie** (S) **BOUZINAC Jeanne**
VAR (83) - (T) **COPPOLA Georges**
VIENNE (86) - (T) **DUFOUR Martine**
VOSGES – (88) – (T) **GRODZISKI Ghislaine** – (S) **MOUGIN Danielle**
YONNE (89) – (T) **MAISSANT Daniel**
ESSONNE (91)- (T) **LAFFAITEUR Michel** – (S) **LEBLANC Jean-Louis**
HAUTS de SEINE (92) - (T) **TORTEL Bernard** (S) **de VILLAINÉ Hervé**
SEINE STDENIS (93) – (T) **PERRIER Gérard**
VAL de MARNE (94) - (T) **VISCONTI Christiane** (S) **STEFANI Maguy**
VAL d'OISE (95) – (T) **PUTOD Michel**
D.O.M GUADELOUPE (971) – (T) **QUILLET François**